

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**Du lundi 27 mars 2017**

Présents : Pascal GAROFALO, Isabelle TISSOT, Yann PATULA, Séverine FAIVRE, Céline COLAS, Michel MAIRE, Gilbert CERUTTI, Michel REYNAUD, Nicolas PETITJEAN

M. Michel REYNAUD est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 13 février 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Compte administratif « commune »

	fonctionnement	investissement
Dépenses	238 919.79 €	114 233.72 €
recettes	274 236.76	106 782.28 €
Excédent 2016	(+) 35 316.97 €	
Déficit 2016		(-) 8004.05 €
Résultat 2015	+ 157 260.09 €	-43 146.81 €
Résultat clôture 2016	+ 90660.66 €	- 51150.86 €

Soit un résultat positif de **+ 39 509.80 euros.**

Compte administratif « eau et assainissement »

	fonctionnement	investissement
Dépenses	54 371.54 €	98 108.37 €
recettes	71 233.30 €	372 391.50 €
Excédent 2016	+ 16 831.76 €	+ 274 283.13 €
Déficit 2016		
Résultat 2015	+ 12 350.12 €	+ 17 018.08 €
Résultat clôture 2016	+ 29 211.88 €	+ 291 301.21 €

Soit un résultat positif de **+ 320 513.09 euros**

Les comptes administratifs présentés sont votés, par 9 voix « pour », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Budget « commune » :

L'exercice 2016 a généré un excédent de fonctionnement de 90 660.66 euros qui sont affectés pour 51 150.86 euros à l'apurement du déficit d'investissement 2016 et 39 509.80 euros qui sont reportés en section de fonctionnement 2017.

Budget « eau et assainissement »

L'exercice 2016 a généré un excédent de fonctionnement de 29 211.88 euros qui sont affectés en intégralité en section de fonctionnement 2017.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2016.

VOTE DES 3 TAXES

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, pour les 3 taxes en 2017 les taux suivants, sans augmentation, par rapport à ceux adoptés en 2016 :

	bases prévisionnelles 2017	Taux 2017	produit attendu
habitation	408 800	7.53	30 783
foncière bâti	412 300	16.39	67 576
foncière non bâti	23 900	44.20	10 564
total			108 923 euros

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Budget « commune » :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	165 251.66 €	165 251.66 €
Fonctionnement	309 805.80 €	309 805.80 €

Budget « eau et assainissement »

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	603 469.66 €	603 469.66
Fonctionnement	101 628.88 €	101 628.88 €

Budget « lotissement en Mal Pommier »

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	718 006 €	718 006 €
Fonctionnement	718 006 €	718 006 €

Les budgets primitifs 2017 sont acceptés à l'unanimité.

ONF : DESTINATION DES COUPES 2017

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, et sur proposition de l'ONF, de vendre des résineux des parcelles 23 et 25 en bloc et sur pied, de la parcelle 25 sur pied à la mesure ainsi que des feuillus des parcelles 4 et 5.

ONF : TRAVAUX FORESTIERS

Des travaux sont prévus sur les parcelles pour du nettoyage (fonctionnement) pour 4705.86 € HT et des travaux d'entretien de parcellaire, de mise en peinture et de pose de plaques seront faits en investissement pour 2335.50 € HT.

SIDEC : EXTENSION IMPASSE DES GALESES

Cette opération comporte la fourniture et la pose d'un lampadaire impasse des galèses pour un coût total de 3 656.71 € TTC réparti pour 914.18 (25%) pour le sidec et pour la commune 2742.53 €

SIDEC : DERNIERE TRANCHE ELUM

Cette opération est subventionné à 50 % par le sidec soit un coût total de 4703.22 et une participation de la commune de 2351.61 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil accepte à l'unanimité les subventions aux associations suivantes :

- ADMR de Clairvaux les lacs : 15 euros
- Amicale des donneurs de sang : 15 euros
- APEI St Claude : 15 euros
- FC Pont de la Pyle : 305 euros
- Le souvenir français : 15 euros
- Coopérative scolaire de Meussia : 152 euros
- foyer rural de St Maur (triathlon) : 15 euros
- Pupilles école publique : 15 euros
- Amicale des anciens sapeurs-pompiers de Meussia : 305 euros
- Foyer rural de Meussia : 305 euros
- Le bois Joli : 305 euros
- Valentin HAUY (malvoyants) : 15 euros
- Sou des écoles : 305 euros

Soit un total de **1782 euros.**

INDEMNITES DU TRESORIER

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une indemnité de conseil et de budget qui se calcule sur la moyenne des dépenses budgétaires des trois dernières années e qui représente un montant net de **328.66 €.**

RIFSEEP secrétaire de Mairie :

Il s'agit de mettre en place une indemnité qui remplace celle qui avait été voté en 2016 pour la secrétaire de mairie à savoir les indemnités d'administration et de Technicité remplacés par le RIFSEEP.

TOURS DE GARDE DES ELECTIONS

Les élections présidentielles se dérouleront le 23 avril et le 7 mai 2017 de 8 heures à 19 heures.

QUESTIONS DIVERSES :

Un vide-grenier et une foire aux fleurs sont organisés le dimanche 14 mai par le FC Pont de la Pyle.

Au 1^{er} janvier 2017, il y avait 102 enfants inscrits sur le SIVOS :

21 de Charchilla, 1 de Crenans, 5 de Coyron, 49 de Meussia, 1 de Moirans et 25 de Maisod. A l'heure d'aujourd'hui les prévisions pour la rentrée 2017 sont de 102 enfants.

La commune regarde les démarches à effectuer pour éventuellement proposer la carte « avantages jeunes ».

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire
Pascal GAROFALO